



**COMPTE RENDU SUCCINCT de la REUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL du 30 Avril 2014**

L'an deux mil quatorze, le trente avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de madame Béatrice BASQUIN, maire.

Etaient présents : mesdames et messieurs Béatrice BASQUIN, Bertrand VANDEWALLE, Nadine GUILLANNEUF, Joël WYON, Jacqueline RUBÉ, Josiane VANDRIESSCHE, Gilles PAUMELLE, Virginie BAUDSON, Vincent DEPRECO, Ludivine LIENART, Stéphanie FENWICK, Mélissa MANESSE, Christophe DEHARTE, Isabelle MASSON, Alain GUÉRINET, Claude BAUDSON, Barbara MLYNARCZYK, Philippe ROBIN.

Procurations : monsieur Dominique TOURNEL à madame Ludivine LIENART,  
monsieur Jean-Marc VIAR à madame Josiane VANDRIESSCHE,  
monsieur Jean-Christophe DESPOTHUIS à madame Nadine GUILLANNEUF,  
madame Sandrine ROY à madame Virginie BAUDSON,  
monsieur Stéphane LOTTIN à monsieur Bertrand VANDEWALLE,  
madame Brigitte BROGLIE à monsieur Alain GUÉRINET,  
monsieur Hubert CABORDEL à madame Barbara MLYNARCZYK,  
madame Monique PRECHEY à monsieur Claude BAUDSON

Etaient absents : monsieur Stéphane GENNARINO,

Secrétaire de séance : monsieur Alain GUÉRINET.

1

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**1/ Validation du caractère d'urgence de convocation du conseil municipal pour traiter les affaires inscrites au présent ordre du jour** : Conformément aux dispositions des articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du CGCT et de l'article 2 du règlement intérieur du conseil municipal, l'assemblée délibérante valide à l'unanimité le caractère d'urgence de la convocation pour débattre des affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion du 30 avril 2014.

**2/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 Avril 2014** : le conseil municipal n'ayant pas été destinataire du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 Avril 2014 en raison de la proximité des réunions de l'assemblée délibérante, reporte l'approbation du dit compte-rendu à la prochaine réunion.

**3/ Désignation des membres du conseil municipal au sein des organismes extérieurs au Conseil municipal :**

**a/ Syndicat mixte Oise THD :**

La commune de CIRES LES MELLO ayant adhéré au Syndicat Mixte Oise à Très-Haut Débit, doit désigner des représentants du conseil municipal pour être représenté dans cette instance.

Le conseil municipal, a procédé à la désignation de ses membres qui sont donc :

**\* délégué de droit : madame Béatrice BASQUIN, en sa qualité de maire,**

\* **délégué titulaire : monsieur Vincent DEPRECO,**

\* **délégué suppléant : monsieur Philippe ROBIN.**

**b/ Comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires :** la loi fait obligation au conseil municipal de mettre en place un comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires et de désigner des représentants du conseil municipal dans cette instance.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité désigne, au sein du comité précité, messieurs Gilles PAUMELLE, Claude BAUDSON et madame Barbara MLYNARZYCK,

## **FINANCES LOCALES :**

**1/ Budget primitif 2014 :** Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vingt-trois (23) voix pour, deux contres (2) madame Barbara MLYNARCZYK, monsieur Philippe ROBIN, et une (1) abstention de Monique PRECHEY (représentée par procuration).

- approuve le budget primitif 2014 en équilibre aux sommes de :

Fonctionnement : **3 535 034,00 €**

Investissement : **1 470 497,00 €**

**2/ Coefficient de variation du taux d'imposition des taxes directes locales 2014 :** Le conseil municipal, après avoir délibéré, par vingt-cinq (25) voix pour et une (1) abstention de madame Monique PRECHEY (représentée par procuration).

- vote le coefficient de variation du taux des quatre taxes à 1,01 soit :

Nature de la taxe	Taux 2014 (arrondi) (%)
Taxe d'habitation	23,27
Foncier bâti	31,15
Foncier non bâti	67,47
Contribution foncière des Entreprises	25,50

2

## **3/ Subventions aux associations et organismes divers année 2014 :**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les attributions de subventions aux associations locales et extérieures à hauteur de 50 % du montant perçu en 2013 énoncé dans le tableau ci-dessous et met en réserve sur la rubrique provision à attribuer par délibération le montant non affecté des crédits inscrits au BP 2014 concernant les subventions aux associations

Libellés	POUR MÉMOIRE MONTANT VERSE EN 2013	TAUX D'ACOMPTE	MONTANT ACOMPTE MAI 2014
<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Amitiés Loisirs Rencontres	480,00 €	50%	240,00 €
Association Parents d'Elèves Autonome	401,00 €	50%	200,50 €
Association Pêche et Protection du Milieu Aquatique	288,00 €	50%	144,00 €
Ascipathique	300,00 €	50%	150,00 €
Association Sportive des Parents d'Elèves	371,00 €	50%	185,50 €
Centre équestre du Buis du Sud	2 072,00 €	50%	1 036,00 €
Avenir du Javelot	200,00 €	50%	100,00 €
Club de Tennis	622,00 €	50%	311,00 €
Club de Tir à la Carabine	591,00 €	50%	295,50 €

Compagnie des Archers	561,00 €	50%	280,50 €
Escalade Cantilienne		50%	
FJEP Danse gymnastique	1 161,00 €	50%	580,50 €
Familles rurales	706,00 €	50%	353,00 €
Handysports Mouy		50%	
Judo club de Montataire (Section Cires)	715,00 €	50%	357,50 €
Matins Câlines	200,00 €	50%	100,00 €
Randonneurs Cirois	428,00 €	50%	214,00 €
MOAT Subvention patronale	7 333,00 €	50%	3 666,50 €
Montataire Basket Club		50%	
UNC AFN	632,00 €	50%	316,00 €
USCM Football	4 197,00 €	50%	2 098,50 €
Comité de Jumelage	743,00 €	50%	371,50 €
Comité des Fêtes	398,00 €	50%	199,00 €
Secrets de coulisses		50%	
ADVASUM (victimes de l'amiante)	100,00 €	50%	50,00 €
Tillet Loisirs		50%	
Karaté Cires JKA	483,00 €	50%	241,50 €
Don du sang			
Jump Terrier Blanc	120,00 €		
<b>AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>			
USCM Football - éclairage stade -	1 935,00 €	100,00%	3 028,00 €
Ascipathique subvention "Four à Pain" 2012-2014	1 500,00 €	2 000€ (solde convention du 03/10/12)	2 000,00 €
Compagnie de tir à l'arc (Impôts + EDF)		100,00%	462,00 €
<b>TOTAUX</b>			16 981,00 €
Provision non affectée à attribuer par délibération			20 019,00€

**\* Subventions versées en 2014 suite à la décision CM**

**4/ Subvention au centre communal d'action sociale de Cires lès Mello :**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par vingt-cinq (25) voix pour et une (1) abstention de madame Monique PRECHEY (représentée par procuration), décide :

\* d'octroyer au C.C.A.S.de la Commune de CIRES-LES-MELLO une subvention d'un montant global de 15 000 € correspondant à

- subvention de fonctionnement : 13 180,00 €
- subvention de fonctionnement au centre de soins de Cires-lès-Mello : 1 820,00 €

**AFFAIRES SCOLAIRES**

**1/ Prise en charge des frais de fonctionnement du collège de VIARMES :** Suite à la demande du président du syndicat intercommunal d'études et de réalisations à vocations multiples de la région de Viarmes de prendre en charge le décompte des frais de fonctionnement du collège Blaise Pascal de Viarmes d'un montant de 130,00 € pour l'année 2013/2014, le conseil municipal, après avoir délibéré, par vingt-cinq (25) voix pour et une (1) abstention de madame Virginie BAUDSON, décide de prendre en charge ses frais de scolarité.

**2/ Ecole maternelle Jean de la Fontaine : demande de subvention transport** : Dans le but d'organiser une sortie de fin d'année les 12 et 13 juin 2014 à la ferme pédagogique d'Airon, pour les cinq (5) classes il est sollicité auprès du conseil municipal une subvention transport. Les frais de transport s'élève à 1 044 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde à la coopérative scolaire de l'école maternelle Jean de la Fontaine la subvention sollicitée.

**3/ Ecole primaire du Tillet** : L'école primaire du Tillet organise une sortie découverte au musée de la mémoire des murs à VERNEUIL EN HALATTE le 23 mai 2014 et sollicite une subvention dans le but de financer les frais de transport Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention d'un montant de 500,00 €.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **1/Tableau des effectifs : mise à jour au regard de la situation administrative des agents :**

a/ Création de postes découlant du tableau d'avancement 2014 : Le centre départemental de gestion de la fonction publique du département de l'Oise a dressé le tableau d'avancement de grade pour les agents de la commune de CIRES LES MELLO. Le conseil municipal modifie le tableau des effectifs en conséquence à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2014.

b/ Suppression de postes découlant d'une part du tableau d'avancement 204 et d'autre part du départ en retraite d'un agent communal d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe: Suite à la modification du tableau des effectifs au vu du tableau d'avancement de grade, et au départ en retraite de monsieur Didier MARION adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe le conseil municipal décide de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant les postes ainsi libérés à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2014.

Fin de la séance 21H10.

CIRES-LES-MELLO, le 7 Mai 2014  
Le maire,

**signé**

Béatrice BASQUIN